



GRADE 1 B1

Adjoint des Cadres Hospitaliers de classe normale
Assistant Médico-Administratif de classe normale
Technicien Hospitalier

ECHELON	Indice Majoré	Durée
13	508	-
12	482	4 ans
11	462	3 ans
10	446	3 ans
9	436	3 ans
8	420	3 ans
7	401	2 ans
6	386	2 ans
5	377	2 ans
4	376	1 an
3	375	1 an
2	374	1 an
1	373	1 an

Valeur du point d'indice = 4.92275 € brut au 01/07/2023

Au Traitement indiciaire s'ajoutent les 49 points du CTI (Complément de Traitement Indiciaire), pour les agents concernés.

Il est pris en compte dans le calcul de la pension dans la mesure où il a été perçu au moins un jour au cours des 6 derniers mois valables pour la retraite.

A noter : la rémunération des Contractuels de la fonction publique est fixée par l'autorité administrative et précisée dans le contrat, selon les fonctions occupées, la qualification requise, la qualification et l'expérience de la personne, sur la base des grilles indiciaires des Titulaires ; en cas de CDI ou de CDD en continu auprès du même employeur, la rémunération fait l'objet d'une réévaluation au minimum tous les 3 ans, au vu des résultats de l'entretien individuel ou de l'évolution des fonctions.